



1 semaine à l'École des Métiers  
2 semaines en entreprise

Maj : 22/03/21



## Admission

### Qualités requises

- Être méticuleux et créatif
- Maîtriser les techniques de fabrication et de pose
- S'adapter aux nouveaux matériaux et procédés
- Bonne condition physique

### Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



## Contenu de la formation

### Enseignement professionnel

- UP1 : Analyse d'une situation professionnelle
- UP2 : Réalisation d'ouvrages courants
- UP3 : Réalisation d'ouvrages spécifiques

### Enseignement général

- UG1 : Français - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- UG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- UG3 : Education physique et sportive



## Missions en entreprise

- Effectuer des travaux de préparation.
- Construire un plafond en briques, fixe en plaques de plâtre, décoratif, suspendu ou non.
- Construire en éléments de terre cuite, de plâtre et de béton cellulaire.
- Construire en plaques de plâtre.
- Construire des cloisons modulaires.
- Réaliser des enduits.
- Traiter les joints entre plaques, en arêtes et en cueillies.
- Réaliser une isolation, par panneaux ou par rouleaux.
- Réaliser une chape sèche.
- Nettoyer et évacuer le chantier



## Objectifs de la formation

Être capable :

- d'implanter des ouvrages
- de construire des cloisons, des plafonds et des gaines techniques
- de réaliser des enduits
- de poser une isolation



## Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme de **CAP Plâtrier-plaquiste**, de niveau 3.



## Type de contrat et conditions d'accès

Durée	2 ans
Validation blocs de compétences	Non
Equivalence	Formation diplômante de niveau 3.
Suite de parcours et débouchés	Poursuite des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).  Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation, dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	Aucun
Prérequis du contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"><li>- 15 ans et avoir terminé la classe de 3ème</li><li>- 16 à 29 ans révolus</li><li>- Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise</li></ul>
Prérequis du contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"><li>- 16 à 25 ans révolus</li><li>- A partir de 26 ans :<ul style="list-style-type: none"><li>o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus</li><li>o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active)</li><li>o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)</li></ul></li></ul>
Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 16 ans
Tarif	Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation sur étude de dossier.

